

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-013

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE VINGT-CINQ JANVIER à quinze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : OFFICE DE TOURISME – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Christelle DEHAYE

POUVOIRS : Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER
Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Bérénice BONNAL, Adjointe au Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions du Code du Tourisme et notamment son article L 133-8, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 de l'Office de Tourisme, adopté par le Comité de Direction en séance du 4 Décembre 2015.

Vous trouverez en pièce jointe un exemplaire de la délibération ainsi que le budget primitif.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

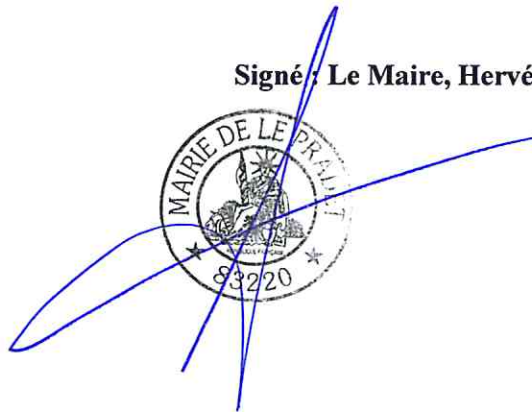
25 Voix POUR

7 Voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI)

1 ABSTENTION (Christelle DEHAYE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



MAIRIE DE LE PRALLAY
83220

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

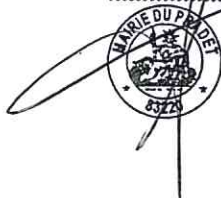
Transmis au contrôle de légalité le :

.....0.5.FEV.2016.....

Publié ou notifié le :

.....1.1.FEV.2016..

Le Maire,



MAIRIE DU PRALLET
83220